

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 12 DECEMBRE 1917

Les fonctionnaires rebelles à la séparation administrative (**Note**), démissionnaires depuis plusieurs mois et qui, pour leur pénitence, doivent chaque matin, dans un bureau de police allemande, signer un registre de présence, ont reçu avis hier qu'ils sont révoqués par ordre du gouverneur général « *pour refus d'obéissance* ». L'ordre porte qu'ils perdent tous droits même à un traitement d'attente, même à la pension. L'autorité occupante déclare qu'elle les considère désormais comme non-existants.

Quelques fonctionnaires ont fait remarquer ce matin, en allant signer, qu'ils ne sont donc plus que de simples particuliers et que, par conséquent, le contrôle quotidien exercé sur eux à titre de fonctionnaires réclacitrants n'a plus de raison. Leur manière de voir n'a pas été admise. Ils doivent continuer à se présenter chaque jour, la plupart deux fois par jour (1).

(1) Ces fonctionnaires furent dans la suite l'objet d'autres tracasseries. Voir 14 mars 1918.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« *La fondation du Conseil de Flandre* », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

[http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO
N%20CHAPITRE%20%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20N%20CHAPITRE%20%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf)